



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

# État de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil  
sur les comptes annuels 2019

## Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie, gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

### Motifs de l'opinion avec réserve

Une nouvelle méthode de comptabilisation des impôts a été introduite en 2019. La complexité des opérations, notamment relatives à la perception, n'ayant pas été anticipée lors de la mise en œuvre, de nombreuses corrections ont eu lieu à la clôture afin de faire concorder les recettes et les débiteurs avec les montants attendus selon les outils métier. Ces écritures ont touché des comptes de bilan dont le solde n'a pas pu être justifié par le Service des contributions, en partie en raison des délais très courts imposés pour le bouclage. En outre, d'autres comptes de bilan présentent des soldes différents des montants ressortant des outils métier. Enfin, certains comptes non justifiés par le passé - non concernés par la nouvelle méthode de comptabilisation - le sont toujours au 31 décembre 2019.

Compte tenu de cette situation, nous ne pouvons exclure la présence de non-valeurs au bilan, dont l'impact n'est toutefois pas susceptible d'influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

### Opinion d'audit avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 23 mars 2020

  
Sabine Magnollay  
Expert-réviseur agréée  
Responsable de la révision

Contrôle cantonal des finances

  
Damien Haldimann  
Expert-réviseur agréé

  
Isabelle Chuat  
Expert-réviseur agréée

Le chef de service  
  
Philippe Godet  
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Distribution (en pdf) :

- Aux membres du Grand Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil ;
- Monsieur Alain Ribaux, président du Conseil d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture ;
- Madame Monika Maire-Hefti, vice-présidente du Conseil d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille ;
- Monsieur Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé ;
- Monsieur Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale ;
- Monsieur Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement ;
- Madame Séverine Despland, chancelière d'État ;
- Monsieur Patrick Aubry, chef du Service financier.

*Le présent rapport est public (art. 24 al. 1 LCCF).*

I Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui des comptes

**II Comptes 2019 : État financiers audités**

III Résultat synthétique des entités parapubliques

## 2.1 Bilan

Bilan (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2019 - C2018	
	2018	2019	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>2'670'167'229.60</b>	<b>4'000'772'166.55</b>	<b>+1'330'604'936.95</b>	<b>+49.8%</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>1'026'467'187.71</b>	<b>2'207'942'319.35</b>	<b>+1'181'475'131.64</b>	<b>+115.1%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	128'093'383.57	141'227'941.00	+13'134'557.43	+10.3%
101 Créances	543'777'376.58	636'823'800.80	+93'046'424.22	+17.1%
102 Placements financiers à court terme	0.00	0.00	0.00	--
104 Actifs de régularisation	218'196'760.15	1'280'407'564.79	+1'062'210'804.64	+486.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'947'787.81	5'790'094.13	+842'306.32	+17.0%
107 Placements financiers	9'818'131.10	4'543'144.87	-5'274'986.23	-53.7%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	121'633'748.50	139'149'773.76	+17'516'025.26	+14.4%
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'643'700'041.89</b>	<b>1'792'829'847.20</b>	<b>+149'129'805.31</b>	<b>+9.1%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'140'555'220.21	1'109'821'112.88	-30'734'107.33	-2.7%
142 Immobilisations incorporelles	7'039'394.28	9'608'490.68	+2'569'096.40	+36.5%
144 Prêts	123'841'986.25	123'498'640.90	-343'345.35	-0.3%
145 Participations, capital social	190'841'906.66	387'701'546.99	+196'859'640.33	+103.2%
146 Subventions d'investissements	181'421'534.49	162'200'055.75	-19'221'478.74	-10.6%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>2'670'167'229.60</b>	<b>4'000'772'166.55</b>	<b>+1'330'604'936.95</b>	<b>+49.8%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>2'375'861'194.00</b>	<b>3'677'794'242.96</b>	<b>+1'301'933'048.96</b>	<b>+54.8%</b>
200 Engagements courants	466'396'271.48	1'421'507'997.73	+955'111'726.25	+204.8%
201 Engagements financiers à court terme	334'295'624.14	444'696'889.75	+110'401'265.61	+33.0%
204 Passifs de régularisation	218'560'034.84	184'238'057.62	-34'321'977.22	-15.7%
205 Provisions à court terme	68'204'947.17	21'744'309.22	-46'460'637.95	-68.1%
206 Engagements financiers à long terme	1'206'937'387.49	1'504'698'663.77	+297'761'276.28	+24.7%
208 Provisions à long terme	68'574'532.76	87'971'252.81	+19'396'720.05	+28.3%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	12'892'396.12	12'937'072.06	+44'675.94	+0.3%
<b>29 Capital propre</b>	<b>294'306'035.60</b>	<b>322'977'923.59</b>	<b>+28'671'887.99</b>	<b>+9.7%</b>
290 Financements spéciaux sous capital propre	0.00	83'905'401.74	+83'905'401.74	--
291 Fonds	54'520'917.24	58'823'815.87	+4'302'898.63	+7.9%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	5'400'000.00	232'064'735.20	+226'664'735.20	+4'197.5%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	651'114'733.29	376'483'935.90	-274'630'797.39	-42.2%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	113'410'319.04	113'203'620.28	-206'698.76	-0.2%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-530'139'933.97	-541'503'585.40	-11'363'651.43	-2.1%

## 2.2 Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)		Comptes		Budget 2019	Comptes		Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
		2018	2019		CHF	%	CHF	%		
<b>4 Revenus d'exploitation</b>		<b>2'091'479'875.22</b>	<b>2'080'143'429.25</b>							
40 Revenus fiscaux		1'072'277'568.10	1'120'273'100.00		1'070'463'464.41	-10'342'971.17	-0.5%	-1'679'417.14	-1.0%	
41 Patentes et concessions		45'697'985.48	38'542'000.00		45'805'823.76	+7'263'823.76	+18.8%	+107'838.28	+0.2%	
42 Taxes		125'994'974.37	148'847'222.00		151'874'363.74	+3'027'141.74	+2.0%	+25'879'389.37	+20.5%	
43 Revenus divers		113'511'374.64	7'517'750.00		35'630'949.24	+28'113'199.24	+374.0%	-77'880'425.40	-68.6%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		6'870'880.85	7'551'262.00		1'614'726.10	-5'936'535.90	-78.6%	-5'256'154.75	-76.5%	
46 Revenus de transfert		553'667'699.39	573'011'991.00		588'764'214.33	+15'752'223.33	+2.7%	+35'096'514.94	+6.3%	
47 Subventions à redistribuer		173'459'392.39	184'400'104.25		175'646'916.50	-8'753'187.75	-4.7%	+2'187'524.11	+1.3%	
<b>3 Charges d'exploitation</b>		<b>2'183'945'847.06</b>	<b>2'161'800'120.50</b>		<b>2'177'654'131.49</b>	<b>+15'854'010.99</b>	<b>+0.7%</b>	<b>-6'291'715.57</b>	<b>-0.3%</b>	
30 Charges de personnel		499'876'042.19	443'675'909.50		440'334'565.43	-3'341'344.07	-0.8%	-59'541'476.76	-11.9%	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		150'207'320.11	168'110'053.00		160'412'970.71	-7'697'082.29	-4.6%	+10'205'650.60	+6.8%	
33 Amortissements du patrimoine administratif		33'213'187.32	43'516'439.45		81'190'230.87	+37'673'791.42	+86.6%	+47'977'043.55	+144.5%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		6'236'181.64	916'700.00		18'292'527.73	+17'375'827.73	+1'895.5%	+12'056'346.09	+193.3%	
36 Charges de transfert		1'320'953'723.41	1'321'180'914.30		1'301'776'920.25	-19'403'994.05	-1.5%	-19'176'803.16	-1.5%	
37 Subventions redistribuées		173'459'392.39	184'400'104.25		175'646'916.50	-8'753'187.75	-4.7%	+2'187'524.11	+1.3%	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-92'465'971.84</b>	<b>-81'656'691.25</b>		<b>-107'853'673.41</b>	<b>-26'196'982.16</b>	<b>-32.1%</b>	<b>-15'387'701.57</b>	<b>-16.6%</b>	
44 Revenus financiers		69'043'307.00	65'072'321.00		69'716'565.55	+4'644'244.55	+7.1%	+673'258.55	+1.0%	
34 Charges financières		21'663'580.26	22'693'500.00		22'355'439.14	-338'060.86	-1.5%	+691'858.88	+3.2%	
Résultat financier		47'379'726.74	42'378'821.00		47'361'126.41	+4'982'305.41	+11.8%	-18'600.33	-0.0%	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-45'086'245.10</b>	<b>-39'277'870.25</b>		<b>-60'492'547.00</b>	<b>-21'214'676.75</b>	<b>-54.0%</b>	<b>-15'406'301.90</b>	<b>-34.2%</b>	
48 Revenus extraordinaires		11'752'085.51	21'383'294.00		49'128'895.57	+27'745'601.57	+129.8%	+37'376'810.06	+318.0%	
38 Charges extraordinaires		0.00	0.00		0.00	0.00	-	0.00	--	
Résultat extraordinaire		11'752'085.51	21'383'294.00		49'128'895.57	+27'745'601.57	+129.8%	+37'376'810.06	+318.0%	
<b>Résultat total</b>		<b>-33'334'159.59</b>	<b>-17'894'576.25</b>		<b>-11'363'651.43</b>	<b>+6'530'924.82</b>	<b>+36.5%</b>	<b>+21'970'508.16</b>	<b>+65.9%</b>	

## 2.3 Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2018		Budget 2019	Comptes 2019		Écart C2019 - B2019		Écart C2019 - C2018	
	2018	2018	2019	2019	CHF	%	CHF	%	
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>80'885'560.52</b>	<b>117'178'747.20</b>	<b>117'178'747.20</b>	<b>273'204'696.40</b>	<b>156'025'949.20</b>	<b>+133.2%</b>	<b>192'319'135.88</b>	<b>+237.8%</b>	
50 Immobilisations corporelles	45'963'872.25	6'1415'132.16	-	39'110'515.93	-22'304'616.23	-36.3%	-6'853'356.32	-14.9%	
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	--	-	--	
52 Immobilisations incorporelles	8'598'324.02	9'811'500.00	9'811'500.00	2'605'870.21	-7'205'629.79	-73.4%	-5'992'453.81	-69.7%	
54 Prêts	18'653'046.05	9'150'000.00	9'150'000.00	10'097'910.00	947'910.00	+10.4%	-8'555'136.05	-45.9%	
55 Participations et capital social	196'000.00	15'950'000.00	15'950'000.00	203'138'000.00	187'188'000.00	+1'173.6%	202'942'000.00	+103'541.8%	
56 Propres subventions d'investissement	6'018'324.20	16'743'615.00	16'743'615.00	9'124'397.90	-7'619'217.10	-45.5%	3'106'073.70	+51.6%	
57 Subventions d'investissements à redistribuer	1'455'994.00	3'408'500.04	3'408'500.04	2'309'209.00	-1'099'291.04	-32.3%	853'215.00	+58.6%	
58 Investissements extraordinaires	-	700'000.00	700'000.00	6'818'793.36	6'118'793.36	+874.1%	6'818'793.36	--	
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>32'464'328.49</b>	<b>27'776'415.00</b>	<b>27'776'415.00</b>	<b>26'731'342.25</b>	<b>-1'045'072.75</b>	<b>-3.8%</b>	<b>-5'732'986.24</b>	<b>-17.7%</b>	
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	18'179.00	-	-	12'194'393	12'194'393	--	103'764.93	+570.8%	
61 Remboursements	-	-	-	21'479.10	21'479.10	--	21'479.10	--	
62 Vente d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	--	-	--	
63 Subventions d'investissements acquises	-280'157.83	1'755'800.04	1'755'800.04	783'766.28	-972'033.76	-55.4%	1'063'924.11	+379.8%	
64 Remboursement de prêts	19'585'241.20	1'114'415.00	1'114'415.00	10'441'255.35	9'326'840.35	+836.9%	-9'143'985.85	-46.7%	
65 Transfert de participations	90'435.40	-	-	-	-	--	-90'435.40	-100.0%	
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	10'851'603.97	22'497'699.96	22'497'699.96	12'803'960.59	-9'693'739.37	-43.1%	1'952'356.62	+18.0%	
67 Subventions d'investissements à redistribuer	1'455'994.00	2'408'500.00	2'408'500.00	2'309'209.00	-99'291.00	-4.1%	853'215.00	+58.6%	
68 Recettes d'investissement extraordinaires	743'032.75	-	-	2'497'288.00	2'497'288.00	--	-493'304.75	-66.4%	
<b>Investissements nets</b>	<b>48'421'232.03</b>	<b>89'402'332.20</b>	<b>89'402'332.20</b>	<b>246'473'354.15</b>	<b>157'071'021.95</b>	<b>+175.7%</b>	<b>198'052'122.12</b>	<b>+409.0%</b>	

## 2.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie <sup>1)</sup> (CHF)	Comptes 2018	Comptes 2019
<b><u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u></b>		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	-33'334'159.59	-11'363'651.43
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	56'558'300.32	104'017'389.17
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	-6'032'518.59	2'150'633.10
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	0.00	4'270'505.20
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-131'777'338.12	-114'619'002.35
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-238'855.39	-842'280.16
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-8'372'566.50	-1'062'159'529.64
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	46'252.45	1'162'899.38
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	212'013'097.30	1'058'949'807.83
+ Augmentation / - diminution des provisions	-109'658'908.01	-27'063'917.90
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	53'749'810.20	-38'314'623.93
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-557'056.46	16'722'477.57
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-11'752'085.51	-49'128'895.57
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]</b>	<b>20'643'972.10</b>	<b>-116'218'188.73</b>
<b><u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF</u></b>		
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>32'865'089.09</b>	<b>26'731'342.25</b>
+ Remboursements de prêts et de participations	20'436'888.35	10'441'255.35
+ Contributions acquises	10'972'206.74	13'980'877.90
+ Contributions à redistribuer	1'455'994.00	2'309'209.00
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-69'033'400.21</b>	<b>-157'463'559.40</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-42'710'035.96	-52'016'842.50
- Prêts et participations	-18'849'046.05	-94'013'110.00
- Propres contributions d'investissement	-6'018'324.20	-9'124'397.90
- Contributions d'investissement redistribuées	-1'455'994.00	-2'309'209.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]</b>	<b>-36'168'311.12</b>	<b>-130'732'217.15</b>
<b><u>ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER</u></b>		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-6'511'676.29	3'338'895.11
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>-6'511'676.29</b>	<b>3'338'895.11</b>
<b><u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u></b>		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	12'118'412.90	152'761'276.28
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-22'425'519.80	103'984'791.92
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]</b>	<b>-10'307'106.90</b>	<b>256'746'068.20</b>
<b>Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]</b>	<b>-32'343'122.21</b>	<b>13'134'557.43</b>
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	160'436'505.78	128'093'383.57
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	128'093'383.57	141'227'941.00
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan</b>	<b>-32'343'122.21</b>	<b>13'134'557.43</b>

<sup>1)</sup> (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

## 2.5 Annexes

### 2.5.1 Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

*Normes appliquées* Les comptes de l'État de Neuchâtel 2019 et 2018 sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

*Principe et structure des comptes* L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants: le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultat est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

*Retraitements au 1<sup>er</sup> janvier 2018* Le Canton de Neuchâtel applique pour la première fois en 2018 les principes du MCH2 et a procédé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au retraitement du patrimoine financier, du patrimoine administratif, des provisions et des comptes de régularisation conformément aux modalités décrites à l'article 78 LFinEC, qui s'appliquent lors du passage au MCH2. Cet article prescrit un retraitement du patrimoine administratif et du patrimoine financier : La norme minimale du MCH2 préconise uniquement un retraitement du patrimoine financier (recommandation 19). Néanmoins, cette recommandation précise qu'un retraitement plus complet (patrimoine administratif) est possible.

Ces retraitements du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont commentés dans le rapport 18.022 du 25 juin 2018 du Conseil d'État au Grand Conseil informant sur le retraitement des postes du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et les normes MCH2.

*Annexe aux comptes* Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 53 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant la liste des dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences (article 46 LFinEC), le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12.19 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

*Périmètre de consolidation* L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Sont par ailleurs consolidés les institutions indépendantes dont la prise en compte permet, de manière déterminante, une meilleure compréhension de la situation financière de la collectivité, soit RHNe, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NVT, le CNERN et le CNIP (article 63 RLFinEC). Les principes de gestion financière, de présentation des comptes ainsi que les règles de gestion de la présente loi, sont applicables à ces entités qui feront l'objet d'une consolidation au plus tard avec les comptes 2021. Dès l'entrée en vigueur de la LFinEC et jusqu'à leur consolidation, les comptes des entités répondant aux critères de consolidation sont joints en annexe au chapitre 3 des comptes de la collectivité (article 81 LFinEC).

*Principes comptables* *Compte des investissements*

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000. — par objet sont portées au bilan (article 43 RLFinEC).

*Patrimoine administratif*

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
<b>Patrimoine administratif</b>		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
<b>Patrimoine financier</b>		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

\* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

#### *Patrimoine financier*

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFinEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale, Les créances sont présentées nettes des débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté ;

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFinEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFinEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

#### *Engagements courants et financiers*

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFinEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

#### *Provisions et engagements conditionnels*

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

#### *Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers*

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

### Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements: Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

Les réserves liées au retraitement MCH2 ont été constituées à hauteur de 907 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ont évoluées de la manière suivante :

Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif (CHF)	CHF
Immobilisations corporelles du PA	748'088'524.47
Immobilisations incorporelles	518'380.16
Prêts	5'292'090.50
Participations, capital social	71'776'493.20
Subventions d'investissements	153'393'690.68
Provision HE-Arc et HEP-BEJUNE	-4'836'033.40
Provision Magistrats	-49'889'274.84
Provision RH	-17'002'493.65
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	<b>907'341'377.12</b>
Amortissement du découvert (art. 62 al.3 et al.4 RLFInEC)	-244'474'558.32
Prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2	-11'752'085.51
<b>Opérations 2018</b>	<b>-256'226'643.83</b>
Prélèvement et constitution selon décrets du Grand Conseil	-228'000'000.00
Prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2	-16'979'924.66
Prélèvement lié à la perte de valeur sur les investissements liés à la H20	-29'650'872.73
<b>Opérations 2019</b>	<b>-274'630'797.39</b>
<b>295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) au 31.12.2019</b>	<b>376'483'935.90</b>

Les réserves liées au patrimoine financier sont composées de deux réserves, soit celle liée au retraitement du patrimoine financier et celle, active, de réserve de valeur marchande liée à la couverture des swaps :

Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (CHF)	CHF
Amort SWAP	-3'058'469.87
Ducroires	-27'915'827.79
IFD à recevoir	80'000'000.00
Réévaluations titres	90'031.03
Réévaluation corporelles	75'862'219.98
Constitution réserve de valeur marchande sur instrument financiers	-12'644'842.91
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	<b>112'333'110.44</b>
Ajustement réserve de valeur sur instrument financiers (SWAP)	1'077'208.60
<b>Opérations 2018</b>	<b>1'077'208.60</b>
Prélèvement vente domaine Cernil Girard	-1'162'833.38
Ajustement réserve de valeur sur instrument financiers (SWAP)	956'134.62
<b>Opérations 2019</b>	<b>-206'698.76</b>
<b>296 Réserves liées au patrimoine financier au 31.12.2019</b>	<b>113'203'620.28</b>

## 2.5.2 État du capital propre

Etat du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290	291	294	295	296	299	29
	Financements spéciaux sous capital propre	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserve de politique budgétaire	Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)	Réserves liées au patrimoine financier	Excédent/ découvert du bilan	Capital propre
<b>Solde au 31.12.18</b>	-	54'520'917.24	5'400'000.00	651'114'733.29	113'410'319.04	-530'139'933.97	294'306'035.60
<b>Augmentation par compte</b>	<b>83'905'401.74</b>	<b>5'917'624.73</b>	<b>228'000'000.00</b>	-	<b>956'134.62</b>	-	<b>318'779'161.09</b>
Transfert de compte	71'530'498.74	-	228'000'000.00	-	-	-	299'530'498.74
3510 Attributions aux financ. spéciaux du capital propre	12'374'903.00	-	-	-	-	-	12'374'903.00
3511 Attributions aux fonds du capital propre	-	5'917'624.73	-	-	-	-	5'917'624.73
3894 Attribution à la réserve de politique budgétaire	-	-	-	-	-	-	-
3896 Attributions aux réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande SWAP	-	-	-	-	956'134.62	-	956'134.62
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	-	-	-	-	-	-
2990 Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-	-
<b>Diminution par compte</b>	<b>-</b>	<b>-1'614'726.10</b>	<b>-1'335'264.80</b>	<b>-274'630'797.39</b>	<b>-1'162'833.38</b>	<b>-11'363'651.43</b>	<b>-290'107'273.10</b>
Transfert de compte	-	-	-	-228'000'000.00	-	-	-228'000'000.00
4510 Prélèv. aux financ. spéciaux du capital propre	-	-	-	-	-	-	-
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-	-1'614'726.10	-	-	-	-	-1'614'726.10
4894 Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire	-	-	-1'335'264.80	-	-	-	-1'335'264.80
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement	-	-	-	-46'630'797.39	-	-	-46'630'797.39
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-	-	-	-	-1'162'833.38	-	-1'162'833.38
2990 Excédent de charges	-	-	-	-	-	-11'363'651.43	-11'363'651.43
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31.12.19</b>	<b>83'905'401.74</b>	<b>58'823'815.87</b>	<b>232'064'735.20</b>	<b>376'483'935.90</b>	<b>113'203'620.28</b>	<b>-541'503'585.40</b>	<b>322'977'923.59</b>

Financements spéciaux sous capital propres (CHF 83'905'401,74) : Les contributions globales et forfaitaires consistent en versements fédéraux affectées aux routes principales. Elles sont attribuées à des travaux d'investissement, déduction faite du montant annuel destiné à la couverture des coûts d'entretien courant et d'exploitation desdites routes (total des contributions reçues en 2019 = 12,4 millions).

Ces contributions globales et forfaitaires sont comptabilisées en revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont encaissées. D'autre part, 60% des montants investis dans les routes principales sont prélevés sur ce compte et comptabilisés comme subventions d'investissement dans les crédits y relatifs.

Le reclassement au bilan des engagements courants (200) dans les Financements spéciaux sous capital propre (290) résulte de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) adoptée en janvier 2020, les éléments du compte de résultats ont été reclassés conformément à la LFinEC.

L'article 62 al.3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif.

L'éventuel solde peut ensuite être affecté à une réserve de politique conjoncturelle. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil n°18.033 a prévu d'inscrire dans la loi un mécanisme de lissage de certains revenus avec la création d'une réserve de lissage et d'inscrire l'ensemble des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation de la réserve de politique conjoncturelle. Ce rapport a donné lieu à trois décrets totalisant un prélèvement de CHF 228'000'000 à la réserve de retraitement du patrimoine administratif :

- décret portant attribution d'un montant de CHF 110 millions à la réserve de politique conjoncturelle par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.
- décret portant attribution d'un montant de CHF 100 millions à la réserve de lissage de revenus par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.
- décret portant attribution d'un montant de CHF 18 millions à la réserve du programme d'impulsion par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.

Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se montent à CHF -16'979'924.66, auxquels s'ajoutent un prélèvement de CHF - 29'650'872.73 qui compense partiellement l'amortissement H2O cédé gratuitement à la Confédération.

L'ajustement de la réserve de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année.

## 2.5.3 Tableau des provisions

### Provisions à court terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 31.12.2018	Transfert court /long terme	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2019	Commentaire et justification de la provision
<b>205 Provisions à court terme</b>			<b>68'204'947</b>	<b>-44'050'302</b>	<b>853'827</b>	<b>-3'264'163</b>	<b>21'744'309</b>	
<b>Total Autres provisions</b>			<b>28'381'947</b>	<b>-8'227'302</b>	<b>636'207</b>	<b>-3'264'163</b>	<b>17'526'689</b>	
Autres provisions	Provision sites pollués	DDTE	11'947'261			-581'725	11'365'536	La loi sur le traitement des déchets (LTD) met à charge de l'Etat le financement de différentes responsabilités en relation avec les sites pollués. Ces engagements font donc l'objet d'une provision. Son évolution peut varier selon l'occurrence de nouveaux cas, la réévaluation de sites connus ou encore leur assainissement.
Autres provisions	Provision découvert FDFN	DEAS	38'089		124'838		162'927	Provision correspondant au découvert du fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.
Autres provisions	Remboursement indemnités forfaitaires	DEAS	661'858		511'369		1'173'227	La provision a été adaptée aux nombres de cas concernés.
Autres provisions	Provision LAMAL	DEAS	534'600			-534'600	0	Suite au passage d'une classification automatique à une classification quasi-automatique des assurés en 2018, une provision avait été créée pour les cas non traités en 2018. En 2019, cette provision a été dissoute car elle n'avait plus de raison d'être tous les cas ayant été traités.
Autres provisions	Provision pour pertes sur débiteurs	DEAS	2'147'838			-2'147'838	0	Cette provision a été dissoute suite au remboursement dans son intégralité par la France.
Autres provisions	Provision subvention FFPP	DEF	4'125'000				4'125'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030.
Autres provisions	Provisions cautions	DEAS	0	700'000			700'000	Provision sur cautionnement NECO reclassée du court terme.
Autres provisions	Diverses provisions reclassées en long terme	Divers	8'927'302	-8'927'302			0	Provisions à court terme en 2018, reclassées en long terme en 2019.
<b>Total Litiges</b>			<b>39'823'000</b>	<b>-35'823'000</b>	<b>217'620</b>	<b>0</b>	<b>4'217'620</b>	
Litiges	Divers litiges	DFS	4'000'000		217'620		4'217'620	Divers litiges principalement au service des contributions.
Litiges	Diverses provisions reclassées en long terme	Divers	35'823'000	-35'823'000			0	Provisions à court terme en 2018, reclassées en long terme en 2019.

## Provisions à long terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 31.12.2018	Transfert court /long terme	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2019	Commentaire et justification de la provision
<b>208 Provisions à long terme</b>			<b>68'574'533</b>	<b>44'050'302</b>	<b>7'300'988</b>	<b>-31'954'570</b>	<b>87'971'253</b>	
<b>Total Autres provisions</b>			<b>59'687'200</b>	<b>8'227'302</b>	<b>2'101'938</b>	<b>-9'439'570</b>	<b>60'576'870</b>	
Autres provisions	Réserve aide expl. Paysannes, part. cant.	DDTE	0	1'276'193			1'276'193	Concerne les aides aux exploitations paysannes.
Autres provisions	Autre provision LT	DEAS	4'600'000			-30'218	4'569'782	La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) prévoit une hausse du forfait d'intégration en faveur des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. Afin d'éviter un système à deux vitesses, cette provision a été constituée pour permettre à l'ensemble des personnes arrivées dans les 6 dernières années de bénéficier des mêmes conditions.
Autres provisions	Provisions cautions	DEAS	700'000	-700'000			0	Provision sur cautionnement NECO reclassée en court terme.
Autres provisions	Autre provision LT	DEF	205'000			-59'000	146'000	Provision couvrant une possible restitution de subvention fédérale dans le domaine de l'accueil de jeunes.
Autres provisions	Provision Garantie HEARC BEJUNE	DEF	4'836'033			-1'592'533	3'243'500	Part cantonale à la garantie du découvert des HES en lien avec Prévoyance.ne.
Autres provisions	Provision thésaurisation	DEF	449'442		33'938		483'380	Provision liée au règlement concernant le système de thésaurisation personnelle proposé au personnel enseignant du Conservatoire neuchâtelois.
Autres provisions	Provision assainissement Finance	DEF		3'415'286	2'068'000	-176'286	5'307'000	Provision couvrant les incertitudes en lien avec la mise en œuvre de l'initiative (HEM).
Autres provisions	LIMA maintien à domicile	DFS		300'000			300'000	Des conflits juridiques en cours dans d'autres cantons pourraient aboutir à une jurisprudence nationale sur la prise en charge des prestations de la Liste des Moyens et Appareils (LIMA). Il se peut que ce financement doive désormais être assumé par les cantons. Les coûts générés seraient alors, par année, de l'ordre de 300'000 francs.
Autres provisions	Provision reprise Débiteurs SCCO	DFS		435'822		-435'822	0	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de la perception dans SAP et dissoute en 2019.
Autres provisions	Provision reprise ORACE	DFS		3'500'000		-3'500'000	0	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de l'Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien et dissoute en 2019.
Autres provisions	Provision Magistrats	CHAN	48'896'725			-3'645'710	45'251'015	Dorénavant, la provision est adaptée d'année en année afin de lisser les variations liées à chaque changement de législature.
<b>Total Litiges</b>			<b>8'887'333</b>	<b>35'823'000</b>	<b>5'199'050</b>	<b>-22'515'000</b>	<b>27'394'383</b>	
Litiges	Charge foncière NECO	DEAS	347'333				347'333	Provision liée à une vente de bien-fonds.
Litiges	Divers litiges	DDTE	0	4'265'000		-3'665'000	600'000	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Litiges	Divers litiges	DEAS	0	341'500	210'200		551'700	Provision concernant les indemnités LAVI, mise à jour sur la base des dossiers ouverts.
Litiges	Divers litiges	DEF	0		920'000		920'000	Formation de base pour adultes : baisse des besoins et réorganisation des prestations.
Litiges	Divers litiges	DJSC	0		260'000		260'000	Litige portant sur le prix de journée 2019 d'institutions pour adultes en situation de handicap.
Litiges	Divers litiges	DFS	8'540'000	31'216'500	3'808'850	-18'850'000	24'715'350	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique et au service des bâtiments.

## 2.5.4 Tableau des participations

### Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine administratif</b>						<b>387'701'547</b>
<b>145 Participations, capital social</b>						<b>387'701'547</b>
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'474'172	100.0%	1'564'289	1'474'172
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'299'857	32.4%	810'000	745'154
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	845'358'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture.  Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier.  Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière.  Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	120'232'000'000	1.6%	401'250	8'650'950
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	473'277'000	0.6%	459'096	2'735'060
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	24'749'541	0.0%	1'000	1'325
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	8'215'302	40.0%	240'000	3'286'121
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'011'601	0.1%	7'800	9'354
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	21'900'104	8.8%	600'000	1'932'362
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'422'111	9.8%	2'840'000	3'559'491

## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : 1) promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; 2) attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel. La société n'a ni activité, ni personnel.	39'173	100.0%	20'000	39'173
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficience énergétique.	23'272'820	10.0%	3'000'000	2'327'282
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'832'170'000	1.8%	1'235'500	32'912'436
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	266'603	2.5%	5'000	6'665
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	279'765	16.7%	24'000	46'628
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie.	56'881'000	0.3%	150'165	26'100
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	205'106'000	2.4%	272'000	4'997'208
SelfFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	130'657'525	2.7%	272'000	3'553'885
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'804'502	40.0%	8'000'000	9'521'801
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	1'978'831	66.2%	375'000	1'309'986

## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Biennet et les rivières ou canaux qui les relient.	1'815'291	25.0%	712'780	454'512
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'417'000	8.3%	500'000	701'417
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	93'452'000	0.2%	25'960	142'372
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	23'808'643	46.8%	7'264'090	11'137'802
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consociaire italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'880'212	4.1%	500'000	1'265'582
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	989'531	20.0%	138'000	138'000
RHNE Réseau Hôpital neuchâtelois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	196'293'000	100.0%	200'000'000	196'293'000

## Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine financier</b>			<b>4'543'145</b>
<b>107 Placements financiers</b>			<b>4'543'145</b>
<b>Total actions et parts sociales</b>			<b>2'198'734</b>
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
UBS (LUX) Bond Strategy Fund Fcp (de successions dévolues à l'Etat)	47		41'167
Motorola (de successions dévolues à l'Etat)	150	150.00	23'464
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			653'097
Dossier titres du fonds d'aide au logement			1'342'000
Dossier titres du fonds des stages linguistiques ES			28'352
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	110'652
<b>Total placements à intérêts</b>			<b>550'000</b>
Prêt Parking de la Gare			550'000
<b>Total créances à long terme</b>			<b>1'794'411</b>
Créances à long terme			1'794'411

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2018 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse et MCH Group SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitations, au patrimoine administratif et financier : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

## 2.5.5 Tableau des cautions et garanties

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2019	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2019
<b>Total</b>							<b>282'332'249</b>
<b>Alfaset</b>							<b>11'722'123</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 8'650'000	caution simple	Fds de roulement	8'650'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	<b>8'650'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 2'188'900	caution simple	prévoyance.ne	2'407'790	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>1'663'540</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 542'578	caution simple	prévoyance.ne	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>515'448</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 940'145	caution simple	prévoyance.ne	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>893'135</b>
<b>Alfen SA</b>							<b>400'000</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'580'000	caution simple	Investissements	400'000	21.10.2009	--	0.00%	<b>400'000</b>
<b>arcjurassien.ch</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	<b>0</b>
<b>Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile</b>							<b>47'780</b>
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	prévoyance.ne	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>47'780</b>
<b>Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP</b>							<b>39'202'500</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	<b>3'616'500</b>
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	<b>4'171'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	<b>7'000'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'000'000	Caution simple	Investissements	3'000'000	26.04.2016	05.12.2027	0.50%	<b>2'550'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	<b>4'165'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	<b>4'500'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	prévoyance.ne	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	prévoyance.ne	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>3'200'000</b>
<b>Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP</b>							<b>1'312'083</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	31.12.2020	0.50%	<b>400'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	prévoyance.ne	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>484'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 445'583	caution simple	prévoyance.ne	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>427'583</b>
<b>Centre pédagogique de Malvilliers</b>							<b>4'504'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'200'000	caution simple	Fds de roulement	4'200'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	<b>4'200'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 400'000	caution simple	prévoyance.ne	440'000	20.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>304'000</b>
<b>Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS</b>							<b>1'793'856</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	23.01.2018	31.12.2019	1.25%	<b>537'990</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'135'100	caution simple	prévoyance.ne	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>839'540</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 438'246	caution simple	prévoyance.ne	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>416'326</b>
<b>Développement économique</b>							<b>700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.05.2018	02.05.2023	0.75%	<b>700'000</b>
<b>Diverses cautions Coopératives d'habitations</b>							<b>2'500'000</b>
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	<b>2'500'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'400'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	<b>0</b>
<b>Diverses cautions en faveur de la viticulture</b>							<b>1'796'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 450'000	caution simple	Fds de roulement	450'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>450'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 700'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 175'000	caution simple	Fds de roulement	175'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>175'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 40'000	caution simple	Fds de roulement	40'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>40'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 274'000	caution simple	Fds de roulement	274'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>274'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	Fds de roulement	100'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>100'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 57'000	caution simple	Fds de roulement	57'000	18.12.2019	31.12.2020	0.00%	<b>57'000</b>
<b>Fondation "Le Temps Présent"</b>							<b>552'411</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 367'500	caution simple	prévoyance.ne	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>305'683</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 91'124	caution simple	prévoyance.ne	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>86'564</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 168'604	caution simple	prévoyance.ne	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>160'164</b>
<b>Fondation Addiction Neuchâtel</b>							<b>7'658'773</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 352'000	caution simple	prévoyance.ne	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	<b>326'100</b>
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	prévoyance.ne	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	<b>92'800</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'200'000	caution simple	Fds de roulement	6'200'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	<b>5'300'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'184'700	caution simple	prévoyance.ne	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>900'300</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 392'223	caution simple	prévoyance.ne	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>372'603</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 702'080	caution simple	prévoyance.ne	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>666'970</b>
<b>Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations</b>							<b>45'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 50'000	caution simple	prévoyance.ne	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>45'000</b>
<b>Fondation Carrefour</b>							<b>677'809</b>
Prêt de la BCN de CHF 402'000	caution simple	prévoyance.ne	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	<b>402'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 287'809	caution simple	prévoyance.ne	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>275'809</b>

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2019	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2019
<b>Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales</b>							<b>2'188'763</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	27.12.2018	31.12.2018	1.25%	<b>1'576'517</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 441'100	caution simple	prévoyance.ne	441'100	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>334'900</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 98'352	caution simple	prévoyance.ne	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>93'432</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 193'614	caution simple	prévoyance.ne	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>183'914</b>
<b>Fondation François-Louis Borel</b>							<b>991'941</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 694'300	caution simple	prévoyance.ne	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>577'383</b>
Prêt de la BCN de CHF 432'582	caution simple	prévoyance.ne	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>414'558</b>
<b>Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide</b>							<b>175'835</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 120'400	caution simple	prévoyance.ne	132'440	15.08.2014	31.12.2038	0.50%	<b>99'835</b>
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	prévoyance.ne	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>76'000</b>
<b>Fondation l'enfant c'est la vie</b>							<b>1'438'430</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'078'400	caution simple	prévoyance.ne	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>819'200</b>
Prêt de la BCN de CHF 651'830	caution simple	prévoyance.ne	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>619'230</b>
<b>Fondation Les Billodes</b>							<b>428'800</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>144'000</b>
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>133'200</b>
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	prévoyance.ne	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>151'600</b>
<b>Fondation Les Perce-Neige</b>							<b>25'908'013</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 25'800'00	caution simple	Fds de roulement	25'800'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	<b>21'060'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 3'715'700	caution simple	prévoyance.ne	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>2'821'700</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'132'961	caution simple	prévoyance.ne	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	<b>2'026'313</b>
<b>Fondation Ressource, Foyer André</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 550'000	caution simple	Fds de roulement	550'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	<b>0</b>
<b>Foyer Handicap</b>							<b>1'556'151</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	18.12.2017	31.12.2019	1.25%	<b>363'965</b>
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	prévoyance.ne	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>646'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 190'535	caution simple	prévoyance.ne	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>181'005</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 384'411	caution simple	prévoyance.ne	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>365'181</b>
<b>Haute-Ecole Arc</b>							<b>3'800'000</b>
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	prévoyance.ne	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	<b>3'800'000</b>
<b>Réseau hôpitalier neuchâtelois, RHNe</b>							<b>166'500'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 14'000'000	Caution simple	prévoyance.ne	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	<b>14'000'000</b>
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 205'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	<b>152'500'000</b>
<b>Job Eco SA</b>							<b>48'232</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	<b>48'232</b>
<b>Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD</b>							<b>2'335'600</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	<b>0</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	prévoyance.ne	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>2'335'600</b>
<b>Serei, service d'entraide et d'information</b>							<b>198'150</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 167'100	caution simple	prévoyance.ne	183'810	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>126'900</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 75'000	caution simple	prévoyance.ne	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>71'250</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine</b>							<b>3'200'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.50%	<b>925'000</b>
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.50%	<b>925'000</b>
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.50%	<b>925'000</b>
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.50%	<b>425'000</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge</b>							<b>650'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	<b>650'000</b>

<sup>1)</sup> Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

<sup>2)</sup> Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

<sup>3)</sup> Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2019	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2019
<b>Total</b>				<b>1'856'577'978</b>
<b>Autres engagements hors bilan</b>				<b>1'856'577'978</b>
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN <sup>1)</sup>	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP <sup>2)</sup>	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN <sup>3)</sup>	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
Prévoyance.ne, part État (y.c. 37 des enseignants) <sup>4)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	908'730'510
Prévoyance.ne, autres entités garanties par l'État <sup>5)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	946'841'468
Litiges en cours <sup>6)</sup>	Engag. Condit.	Trib. cantonal	15.11.2018	1'006'000
Fonds de conservation de la forêt <sup>7)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCFo)	06.02.1996	0

<sup>1)</sup> L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>2)</sup> L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>3)</sup> Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>4)</sup> La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, prévoyance.ne, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des derniers comptes approuvés par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, la caisse affiche un découvert technique, attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 930'508'450 au 01.01.2019. Toutefois, de ce montant, il est nécessaire de soustraire la contribution unique d'assainissement des employeurs, versée à la Caisse en janvier 2019, de CHF 21'777'940. Ainsi, le montant de CHF 908'730'510 est considéré comme un engagement conditionnel.

<sup>5)</sup> En application de l'article 9 de la Loi sur le Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à prévoyance.ne. Ainsi, le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 946'841'468 francs au 31.12.2019.

<sup>6)</sup> Un montant de CHF 318'000 pour un litige en cours au Lycée Denis-de-Rougemont et de 688'000 CHF pour divers litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels (CHF 1'006'000).

<sup>7)</sup> La fortune du fonds cantonal pour la conservation des forêts est notamment constituée des taxes de compensation versées par des tiers et des entreprises dans le cadre de procédures de défrichement afin d'assurer la réalisation de mesures de compensation. Dans les cas où les travaux de compensation sont réalisés directement par les tiers ou les entreprises, les sommes versées à titre de garantie doivent être restituées. Certains défrichements ont débutés dans les années 70 et les données historiques d'avant les années 2000 étant insuffisantes, on peut craindre un manque de couverture de la fortune du fonds pour couvrir les engagements pris envers les partenaires, ce risque ne peut être chiffré à ce jour.

## 2.5.6 Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2018 <sup>1)</sup>	Entrées <sup>2)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations 2019	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2019
<b>108 Immobilisations corporelles du PF</b>	<b>121'633'748.50</b>	<b>2'894'241.81</b>	<b>-2'932'711.35</b>	<b>17'554'494.80</b>	-	<b>139'149'773.76</b>
Terrains promotions économiques	25'225'795.64	114'782.88	-	-	-	25'340'578.52
Autres terrains	57'749'452.98	2'763'458.93	-437'257.79	164'494.80	-	60'240'148.92
Bâtiments	38'658'499.88	16'000.00	-2'495'453.56	17'390'000.00	-	53'569'046.32
Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2018	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations 2019	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2019
<b>140 Immobilisations corporelles du PA</b>	<b>1'140'555'220.21</b>	<b>38'592'409.52</b>	<b>-0.00</b>	<b>10'175'000.00</b>	<b>-79'501'516.85</b>	<b>1'109'821'112.88</b>
Terrains non bâtis	73'959'020.51	856'123.63	-	-	-	74'815'144.14
Terrains agricoles	4'603'785.00	-105'943.93	-	-	-	4'497'841.07
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	25'409.80	38'500.00	-	-	-	63'909.80
Routes, chemins	87'761'281.47	1'998'481.23	166'338.45	-	-4'544'845.25	85'381'255.90
Ponts	9'377'122.88	31'990.70	-	-	-222'489.00	9'186'624.58
Tunnels	89'390'984.44	-	-	-	-32'958'411.28	56'432'573.16
Surfaçage des routes	3'963'265.35	1'048'724.19	537'000.20	-	-3'620'150.58	1'928'839.16
Instal tchq sig	1'100'114.28	239'143.51	1'416'654.98	-	-2'517'351.10	238'561.67
Aménag. cours eau	37'974.45	2'307'001.43	665'724.76	-	-5'120.00	3'005'580.64
Instal ctr bruit	-	-	4'403'572.71	-	-	4'403'572.71
Ouvrages protection	813'747.47	-	95'628.35	-	-121'089.00	788'286.82
Inst.alimentat. eau	1'018'958.90	-	-	-	-25'702.00	993'256.90
Bâtiment	710'634'331.49	-	648'800.04	10'175'000.00	-18'218'496.00	703'239'635.53
Bât. enveloppe	608'082.80	491'892.02	585'299.50	-	-15'202.00	1'670'072.32
Bât. installations	750'866.46	96'947.55	458'239.10	-	-26'891.00	1'279'162.11
Bât.aménag.intérieur	2'867'181.92	139'346.50	-	-	-72'329.00	2'934'199.42
Bât.aménag.extérieur	222'270.00	-	-	-	-7'409.00	214'861.00
Forêts yc terrains	5'631'417.00	-	-	-	-	5'631'417.00
Mob&biens meubles	3'444'962.02	270'437.10	-	-	-423'984.00	3'291'415.12
Machines,appareils	2'903'477.44	687'019.15	-	-	-788'212.00	2'802'284.59
Instrum.&outillages	496'438.65	-	-	-	-292'827.00	203'611.65
Equip&installations	12'194'817.44	3'628'636.51	-	-	-1'383'471.68	14'439'982.27
Véhicule usage crt	1'700'743.82	1'645'385.15	-	-	-510'716.00	2'835'412.97
Infrastructures info	9'348'559.93	1'190'138.51	-	-	-2'553'588.85	7'985'109.59
Véhicules spéciaux	6'536'700.46	1'427'326.15	-	-	-811'795.00	7'152'231.61
Systèmes communicati	3'810'774.55	1'482'296.16	-	-	-1'048'404.11	4'244'666.60
IP Crédit d'études	8'399'517.59	3'326'990.27	34'022.95	-	-9'333'033.00	2'427'497.81
IEC Aménag.cours eau	1'189'994.58	815'202.64	-665'724.76	-	-	1'339'472.46
IEC Routes, chemins	11'819'277.09	6'204'765.92	-166'338.45	-	-	17'857'704.56
IEC Ponts	-	235'298.16	-	-	-	235'298.16
IEC Tunnels	364'961.10	463.10	-	-	-	365'424.20
IEC Surfaçage routes	2'760'454.00	2'058'362.60	-537'000.20	-	-	4'281'816.40
IEC Instal.tech.sig.	529'587.98	1'013'594.99	-1'416'654.98	-	-	126'527.99
IEC Instal ctr bruit	4'418'022.31	-14'449.60	-4'403'572.71	-	-	-
IEC Ouvrages protect	95'628.35	-	-95'628.35	-	-	-
IEC Bâtiment	22'890'890.23	1'603'331.26	-648'800.04	-	-	23'845'421.45
IEC Bât. enveloppe	1'010'728.05	-7'491.90	-585'299.50	-	-	417'936.65
IEC Bât.installation	31'238'665.43	4'756'316.41	-458'239.10	-	-	35'536'742.74
IEC Bât.aménag.intér	19'870'319.65	107'033.48	-	-	-	19'977'353.13
IEC Crédit études	1'240'270.64	1'019'546.63	-34'022.95	-	-	2'225'794.32
<b>142 Immobilisations incorporelles</b>	<b>7'039'394.28</b>	<b>4'257'810.42</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1'688'714.02</b>	<b>9'608'490.68</b>
Logiciels	7'039'394.28	4'257'810.42	-	-	-1'688'714.02	9'608'490.68
<b>146 Subventions d'investissements</b>	<b>181'421'534.49</b>	<b>3'605'679.56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-22'827'158.30</b>	<b>162'200'055.75</b>
Subv. Confédération	78'459'057.41	34'973.76	-	-	-8'908'484.00	69'585'547.17
Subv. cantons	121'181.40	-	-	-	-11'016.00	110'165.40
Subv. communes	53'367'757.39	697'537.55	-	-	-8'291'607.00	45'773'687.94
Subv. entr pub	12'201'059.04	673'553.25	-	-	-1'655'971.00	11'218'641.29
Subv. entr privées	36'352'498.23	2'199'615.00	-	-	-3'833'827.30	34'718'285.93
Subv. Ménages privés	919'981.02	-	-	-	-126'253.00	793'728.02

<sup>1)</sup> Des reclassements ont été effectués sur certaines catégories au 31.12.18 par rapport aux comptes publiés

<sup>2)</sup> Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

<b>Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) <sup>1)</sup></b>	<b>Désignation de l'objet</b>	<b>Solde du prêt</b>
<b>144 Prêts</b>		<b>123'498'640.90</b>
Prêts - aides exploitations paysannes	Aides exploitations paysannes	1'649'750.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédits d'investissements	74'333'765.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	482'380.00
Prêts d'études	Prêts d'études	800'077.00
Prêts du fonds d'aide au communes	Communes en situations difficiles	343'000.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	7'491'063.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	275'000.00
Prêts NPR	Divers	23'661'725.70
Prêts à des collectivités	Autres prêts	8'273'407.20
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	6'188'472.00

<sup>1)</sup> En dérogation à l'article 26 RLFineC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

## 2.5.7 Informations supplémentaires

### 2.5.7.1 Explications sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

<i>Provision Assainissement finance</i>	Le Conseil d'État envisageait la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la HEM de Genève. Au moment de la clôture des comptes 2019, la décision du Grand Conseil du 18 février 2020 n'était pas encore connue et 2.2 millions de provision additionnelle avait été créée en 2019. Le Conseil d'État a décidé de maintenir cette provision à CHF 5'307'000.0 au 31 décembre 2019 vu les incertitudes liées à l'avenir de la collaboration avec la Haute-École de Genève.
<i>Comptes liés aux sites pollués et au fonds des eaux</i>	Le bilan initial comprend au passif une provision pour un montant de CHF 11'365'535.43 et un actif transitoire de CHF 3'232'141. Des ajustements auraient dû être effectués dans le cadre du retraitement du bilan. Ceux-ci n'ont toutefois pas été réalisés vu qu'ils n'étaient pas conformes à la volonté exprimée par le Conseil d'État et le Grand Conseil dans le cadre du rapport 17.011 « SITES POLLUÉS : ÉTAT DES LIEUX ET FINANCEMENT ».
<i>Provisions AIS</i>	Cette provision constituée en 2018 à hauteur de CHF 4'600'000 par le Conseil d'État, suite à la décision de la Confédération de valider l'Agenda Intégration Suisse (AIS). La mise en œuvre de ce projet implique des coûts de transition pour assurer l'accompagnement des publics arrivés précédemment dans le cadre du nouveau dispositif, ce qui représente un réel engagement de l'État pour les exercices futurs, raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision. Elle a été ajustée à CHF 4'569'782.0 au 31 décembre 2019.
<i>Amortissement du solde du programme du PRE</i>	Le Conseil d'État a décidé d'amortir le Programme des Réformes (PRE) au bilan pour CHF 6'023'785.00, considérant une non-valeur et le mode de comptabilisation du nouveau programme (NE2.0).
<i>Dissolution partielle de la provision OFAS</i>	Des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ont été versées entre 1985 et 2003, au canton de Neuchâtel pour la mise à niveau de bâtiments. Ces subventions sont accordées pour 25 ans et en cas de non utilisation ou de changement d'affectation des bâtiments un remboursement peut être réclamé par la Confédération. Les bâtiments en question ont changé d'affectation. Compte tenu de l'incertitude sur le montant à rembourser, le Conseil d'État a décidé de maintenir cette provision de CHF 5'700'000.00.

## 2.5.7.2 Dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non transmis au Grand Conseil (article 46 LFinEC)

*Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)*

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1er janvier 2015, les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de 700'000 francs par rubrique budgétaire.

Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à 700'000 francs lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil.

Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques concernées et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente.

Le tableau figurant aux pages suivantes présente les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs qui sont:

- autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés),
- non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.
- imputables à des constitutions de provisions qui, conformément à l'article 38, al. 4 RLFInEC, n'ont pas besoin de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Toutefois, ces dépassements sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

*Compte de résultats*

À partir de l'année 2018, les crédits budgétaires annuels au compte de résultats sont octroyés par le Grand Conseil, par groupes de natures comptables à 2 positions en regard des centres de profits concernés. Les dépassements de crédits sont sollicités en appliquant la même logique. Le tableau figurant aux pages suivantes présente alors les dépassements à deux positions, non autorisés par le Grand Conseil, en tenant compte également de la constitution des provisions ou engagements à court terme afin de faciliter l'analyse. Lorsque les variations entre le budget et les comptes à l'intérieur d'un groupe de charges à deux positions sont imputables à de multiples causes, seuls les principaux facteurs qui ont mené au dépassement sont détaillés.

Pour l'exercice 2019, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 et non « formellement » autorisés par le Grand Conseil s'élèvent à CHF 32'001'319 y compris ceux octroyés par le Conseil d'État d'un montant total de CHF 6'903'000, parce qu'ils étaient entièrement compensés (correspond à la somme des colonnes 3 et 6 du tableau des dépassements du compte de résultats ci-après).

Ces CHF 32 millions s'expliquent en partie par l'octroi d'une aide à fonds perdus non budgétée et octroyée au RHNe, dans le cadre de son refinancement (le décret du 19.02.2019 ne mentionne pas de dépassement de crédit pour le compte de résultats), par la constitution d'une provision en lien avec la HEM et par la comptabilisation au brut des pertes fiscales et des prestations complémentaires AVS/AI. Des dissolutions de provisions au SCSP et au SFPO compensent partiellement ces principaux dépassements.

*Compte des investissements* Par dépassement de crédit du compte des investissements, il faut comprendre l'augmentation de la dépense nette relative à un crédit d'engagement du compte des investissements. Les dépenses brutes et les recettes effectives concernant un même projet géré par crédit d'engagement sont par conséquent considérées conjointement pour la comparaison avec le budget alloué. Partant de ce principe, une augmentation des dépenses brutes n'occasionne donc pas de dépassement de crédit si celle-ci s'accompagne d'une augmentation équivalente des recettes affectées au même projet.

Le Conseil d'État a autorisé trois dépassements de crédits de plus de CHF 700'000, parce qu'ils ont été entièrement compensés par une diminution de l'enveloppe budgétaire d'autres projets :

- Dépassement de CHF 2'280'137 pour la continuation du projet en lien avec la sécurisation de l'outil de production informatique, plus particulièrement pour la poursuite des travaux de construction du data center sis à Jardinière 157, à La Chaux-de-Fonds ;
- Dépassement de CHF 5'485'000 faisant suite au crédit urgent octroyé par le Grand Conseil, le 03.09.2019, pour la remise en état des infrastructures routières Le Pâquier-Villiers mises à mal par l'évènement climatique exceptionnel survenu la nuit du 21 au 22 juin 2019 ;
- Dépassement de CHF 750'000 pour permettre au NECO de verser des soldes de prêts à des acteurs locaux, sous l'égide de la politique régionale 2012-2015.

**Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)**  
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2019	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart au budget actualisé 2019	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0 25'098'319	
<b>Total</b>	669'850'028	0	6'903'000	676'753'028	699'873'164	25'098'319	
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>	387'639'274	0	0	387'639'274	408'765'151	21'125'877	
<b>Service financier</b>							
30 Charges de personnel	4912227	0	0	4912227	5616400	704'173	Le dépassement net constaté dans la rubrique 30 est la conséquence de la comptabilisation de charges patronales de CHF 897'205.50, non budgétées et correspondant au lissage sur 4 ans de la créance de CHF 3'588'822 pour l'avance de la part assurés aux mesures d'accompagnement de prévoyance.ne au 31.12.2019.
36 Charges de transfert	3713'000	0	0	3713'000	849'14'16	4'778'416	Dans le cadre du bouclier, les participations sont réévaluées. Lorsque des titres subissent une dévaluation, il s'agit de comptabiliser une charge dans le groupe 36. L'écart correspond justement au cumul des dévaluations de titres.
<b>Service des contributions</b>							
31 Biens, services et autres charges d'exploit	16741'500	0	0	16741'500	18641'992	1'900'492	la méthode de comptabilisation au brut, en lieu et place du net, des pertes fiscales provoque un écart positif de CHF 1946765 dans le groupe de comptes 31 du SCCO. L'encaissement des pertes irrécouvrables est comptabilisé dans le groupe de comptes 42 au SFIN.
<b>Service de la santé publique</b>							
36 Charges de transfert	362272'547	0	0	362272'547	376015'343	13742'796	La variation est imputable au versement d'une subvention extraordinaire pour la recapitalisation du RHNE de CHF 32 mio (décret du GC du 19.02.219). Cette dernière est partiellement compensée par la dissolution de provisions CHF -18 mio, dans le même groupe de natures comptables.
<b>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</b>	135'948'820	0	0	135'948'820	138'024'269	2'075'449	
<b>Service de la formation postobligatoire et orientation</b>							
36 Charges de transfert <sup>1)</sup>	130522'144	0	0	130522'144	131830'037	1'307'893	La mobilité étudiante plus importante dans les autres universités suisses implique une augmentation de ce type de charges de CHF 1 mio. De plus, une provision pour des éventuelles indemnités de départ concernant la HEM, dont le sort était incertain en 2019 a été constituée pour CHF 2,1 mio. La provision pour la garantie HE-ARC a quant à elle été réajustée à la baisse, suite à la diminution du découvert de cette école CHF -1,6 mio.
<b>CEFNA</b>							
30 Charges de personnel <sup>1)</sup>	5426'676	0	0	5426'676	6'194'232	767'556	Une provision de CHF 920'000 a été constituée en lien avec des décisions du Conseil d'État en matière d'organisation.

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2019	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart au budget actualisé 2019	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	146'261'934	0	6'903'000	153'164'934	153'083'744	1'896'993	
<b>Secrétariat général DEAS</b> 36 Charges de transfert	130'624'600	0	6'003'000	136'627'600	135'257'449	0	Le montant comptabilisé dans le groupe 36 est finalement inférieur au budget actualisé. Le Conseil d'Etat a autorisé les dépassements de crédit entièrement compensés suivants : - CHF 400'000 dans le cadre du crédit "Accord positionnement stratégique (APS)" intégrant le programme d'impulsion et entièrement compensé par un prélèvement à la réserve liée; - CHF 5'603'000 en rapport avec un changement de schéma comptable lié aux prestations complémentaires AVS et AI désormais comptabilisées au brut (CHF 4.5 mio) et avec l'augmentation des charges en matière de PC AVS AI à domicile (CHF 1.1 mio). Le premier poste est compensé par une augmentation dans les mêmes proportions des recettes liées et le deuxième par une hausse identique des subventions fédérales perçues. Le dépassement autorisé par le Conseil d'Etat a été soumis à la COFI.
<b>Service de l'action sociale</b> 31 Biens, services et autres charges d'exploit	1'102'500	0	100'000	1'202'500	3099'493	1'896'993	Le dépassement est principalement imputable à une perte extraordinaire qui a été enregistrée dans le cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et à un changement de méthode de calcul du ducroire de l'ORACE. Cette perte est plus que compensée par la dissolution d'une provision au SFIN, constituée l'an dernier en lien avec l'intégration du bilan de l'ORACE.
<b>Service de l'économie</b> 36	14'534'834		800'000	15'334'834	14'726'802	0	Le dépassement a été sollicité auprès du Conseil d'Etat et soumis à la COFI, pour le versement d'une subvention en vue de soutenir Microcity SA. Cette mesure est prévue par le programme d'impulsion et de transformations. Le dépassement est par ailleurs entièrement compensé par un prélèvement équivalent à la réserve du programme précité.

<sup>1)</sup> Ces dépassements sont principalement imputables à la consultation de provisions. Pour rappel, l'art. 38, al. 4 du RLFinEC stipule que les dépassements de crédit ne sont pas soumis à une demande d'autorisation s'ils résultent de constitutions de provisions. Toutefois, ils sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

**Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (autorisés et non autorisés au sens de l'art. 46 LFinEC)**  
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2019 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Compensation	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart non-autorisés 2019	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+(3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0	
<b>Total</b>	-8'115	0	8'515'137	-8'515'137	8'507'022	7'268'056	0	8'515'137
Dép. des finances et de la santé (DFS)		0	2'280'137	-2'280'137	2'480'137	1'511'105	0	2'280'137
<b>Service info entité neuch. (SIEN)</b> <b>+ Service des bâtiment (SBAT)</b> Sécurisation de l'outil de production informatique <i>Compensations</i> Divers projets	200'000	0	2'280'137		2'480'137	1'511'105	0	2'280'137 La partie en lien avec la création du data center, sis rue Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds a pris du retard par rapport à la planification annoncée en juin 2018. Il a donc été nécessaire de poursuivre les travaux en 2019. Le dépassement a été entièrement compensé par la diminution de divers crédits au SBAT.
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		0	5'485'000	-5'485'000	5'485'000	5'381'693	0	5'485'000
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b> Travaux de remise en état Le Pâquier - Villiers <i>Compensations</i> Divers projets	0	0	5'485'000		5'485'000	5'381'693	0	5'485'000 Le dépassement de crédit fait suite au crédit urgent pour la remise en état des infrastructures routières et du lit du Ruz Chasseran, suite aux dommages survenus lors de l'évènement climatique exceptionnel survenu dans la nuit du 21 au 22 juin 2019. Le crédit a été octroyé par le Grand Conseil, par décret du 03.09.2019. Le dépassement a principalement été compensé par une diminution du crédit pour la reprise des actifs du CEG mise au budget 2019, mais concrétisée aux comptes 2018.

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2019 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2019 actualisé	Comptes 2019	Ecart non- autorisés 2019	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0		
<b>Dép. de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</b>		<b>0</b>	<b>750'000</b>	<b>-750'000</b>	<b>541'885</b>	<b>375'258</b>	<b>0</b>	<b>750'000</b>	
<b>Service de l'économie (NECO)</b> Prêts de politique régionale 2012- 2015 <i>Compensation</i> Reprise des actifs du CEG	-208'115	0	750'000	-750'000	541'885	375'258	0	750'000	Le dépassement de crédit octroyé par le Conseil d'État et soumis à la COFla permis de verser les soldes des prêts accordés aux projets "Pierre-à-Mazel, bâtiment du pôle d'innovation" et "Hôtel Fleur de Lys - Requalification du bâtiment Grand-Rue 1, au Locle". Il a été entièrement compensé par une diminution du crédit budgétaire 2019 pour la reprise des actifs du CEG.

## 2.5.7.3 État des emprunts bancaires au 31.12.2019

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette au 31.12.2018 *	Annuités 2019			Dette au 31.12.2019 *
							Intérêts	Amort.	Total	
<b>Total</b>						<b>1'411'825'420</b>	<b>18'033'662</b>	<b>116'825'420</b>	<b>134'859'082</b>	<b>1'818'285'000</b>
<i>Intérêts courus 2018</i>							<i>-6'901'757</i>		<i>-6'901'757</i>	
<i>Intérêts courus 2019</i>							<i>6'563'644</i>		<i>6'563'644</i>	
<b>Emprunts obligataires</b>						<b>525'000'000</b>	<b>4'165'000</b>	<b>0</b>	<b>4'165'000</b>	<b>775'000'000</b>
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000		750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	0	0		0	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	0	0		0	125'000'000
<b>Emprunts à taux fixes</b>						<b>581'825'420</b>	<b>13'356'590</b>	<b>116'825'420</b>	<b>130'182'010</b>	<b>617'500'000</b>
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000		2'550'000	100'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
20M - 2.7675% - 29.12.2008/2019	Banque	29.12.2008	30.12.2019	20'000'000	2.7675%	20'000'000	553'500	20'000'000	20'553'500	0
50M - 2.79% - 24.08.2009/2019	Caisse pension	24.08.2009	26.08.2019	50'000'000	2.7900%	50'000'000	1'402'750	50'000'000	51'402'750	0
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000		1'525'000	50'000'000
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 3.50% - 01.01.2014/2053	prévoyance.ne	01.01.2014	30.06.2019	50'000'000	3.5000%	46'825'420	810'340	46'825'420	47'635'760	0
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000		435'000	75'000'000
152.5M - 3.00% - 23.11.2019/2026 **	RHNE	23.11.2019	21.12.2026	152'500'000	3.0000%	0	0		0	152'500'000
<b>Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux</b>						<b>100'000'000</b>	<b>1'897'171</b>	<b>0</b>	<b>1'897'171</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023</b>	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'109'410		1'109'410	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7500%	0	368'449		368'449	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.5660%	50'000'000	-283'014		-283'014	50'000'000
<b>Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025</b>	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000		605'000	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7500%	0	381'079		381'079	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.5675%	50'000'000	-283'753		-283'753	50'000'000
<b>Emprunts à court terme</b>						<b>205'000'000</b>	<b>-1'046'986</b>	<b>0</b>	<b>-1'046'986</b>	<b>325'785'000</b>
50M - (-0.77%) - 13.11.2018/11.01.2019	Organis. inter.	13.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.770%	50'000'000	-63'097		-63'097	0
25M - (-0.40%) - 16.11.2018/08.01.2019	Banque	16.11.2018	08.01.2019	25'000'000	-0.400%	25'000'000	-14'722		-14'722	0
50M - (-0.64%) - 23.11.2018/11.01.2019	Banque	23.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.640%	50'000'000	-43'556		-43'556	0
25M - (-0.58%) - 30.11.2018/18.01.2019	Banque	30.11.2018	18.01.2019	25'000'000	-0.580%	25'000'000	-19'736		-19'736	0
30M - (-0.40%) - 21.12.2018/04.01.2019	Banque	21.12.2018	04.01.2019	30'000'000	-0.400%	30'000'000	-4'667		-4'667	0
25M - (-0.60%) - 21.12.2018/15.01.2019	Banque	21.12.2018	15.01.2019	25'000'000	-0.600%	25'000'000	-10'417		-10'417	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2019	Divers	01.01.2019	31.12.2019	divers	divers	0	-890'792		-890'792	0
0.785M - (0.0%) - 04.10.2019/05.05.2020	FFPP	04.10.2019	05.05.2020	785'000	0.000%	0	0.00		0	785'000
50M - (-0.74%) - 30.10.2019/10.01.2020	Organis. inter.	30.10.2019	10.01.2020	50'000'000	-0.740%	0	0.00		0	50'000'000
25M - (-0.55%) - 15.11.2019/06.01.2020	Banque	15.11.2019	06.01.2020	25'000'000	-0.550%	0	0.00		0	25'000'000
30M - (-0.55%) - 19.11.2019/14.01.2020	Banque	19.11.2019	14.01.2020	30'000'000	-0.550%	0	0.00		0	30'000'000
20M - (-0.60%) - 19.11.2019/14.01.2020	Banque	19.11.2019	14.01.2020	20'000'000	-0.600%	0	0.00		0	20'000'000
50M - (-0.72%) - 29.11.2019/10.01.2020	Organis. inter.	29.11.2019	10.01.2020	50'000'000	-0.720%	0	0.00		0	50'000'000
50M - (-0.32%) - 17.12.2019/14.02.2020	Banque	17.12.2019	14.02.2020	50'000'000	-0.320%	0	0.00		0	50'000'000
50M - (-0.40%) - 19.12.2019/06.01.2020	Banque	19.12.2019	06.01.2020	50'000'000	-0.400%	0	0.00		0	50'000'000
20M - (-0.20%) - 20.12.2019/10.01.2020	Banque	20.12.2019	10.01.2020	20'000'000	-0.200%	0	0.00		0	20'000'000
30M - (-0.20%) - 27.12.2019/13.01.2020	Banque	27.12.2019	13.01.2020	30'000'000	-0.200%	0	0.00		0	30'000'000

\* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans la statistique financière.

\*\* Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'un contrat de prêt au RHNE (mise en application du décret du 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNE).

## 2.5.7.4 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2018	Comptes 2019	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	125.8%	137.3%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement <sup>1)</sup>	12.9%	26.4%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.6%	0.5%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	1.7%	0.6%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = conforme au frein > 1% = non conforme au frein	L'indicateur est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement (limite max. de 1% autorisée). Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	99.9%	167.1%	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	3.9%	12.5%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.5%	5.9%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	7'636	8'336	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	0.3%	3.2%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.2%	2.1%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

<sup>1)</sup> Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

## 2.5.7.5 Informations particulières 2019

### *Modification des principes relatifs à l'établissement du bilan du SCCO*

Les positions du bilan du service des contributions enregistrent cette année l'intégralité des facturations pour les impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Jusqu'à présent seule la part cantonale à l'impôt fédéral figurait dans la position débiteurs impôts. Ce changement de méthode, qui permet d'obtenir une vision globale sur la facturation ouverte, génère une augmentation significative du poste débiteurs impôts. Au passif, la part de l'impôt communal est ainsi également comptabilisée correspondant aux impôts communaux facturés par l'État et non encore payés par les contribuables.

La somme des facturations des tranches d'impôts et acomptes (payées et non payées) sont maintenant enregistrés au passif, correspondant ainsi à des acomptes de trésorerie et sont annulés uniquement lors des taxations. Le revenu de l'impôt pour l'année courante, avec la méthode postnumérando, est comptabilisé en actif transitoire. L'impact sur le total du bilan dépasse un milliard de francs, mais correspond ainsi à la réalité financière du service des contributions.

### *Loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois*

Lors de sa séance du 19 février 2019, le Grand Conseil a adopté le projet de loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) afin de mettre en œuvre l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » acceptée par le peuple le 12 février 2017. Il a par la même adopté un décret portant octroi d'un crédit cadre de CHF 2,2 millions à charge du compte des investissements et destiné à financer les coûts externes, les différentes expertises ainsi que les coûts internes du RHNe et du service de la santé publique nécessaires à la conduite du projet. Par ailleurs conscient de la nécessité d'assainir les finances de l'Hôpital neuchâtelois, le Grand Conseil a décidé d'accorder un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions destiné à permettre la recapitalisation du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) par l'octroi d'un capital de dotation à hauteur de CHF 200 millions (à charge du compte des investissements) et par l'octroi d'une aide à fonds perdus de CHF 32 millions (à charge du compte de résultats). En contrepartie, le RHNe cède gratuitement à l'État les bâtiments de Couvet, de la Béroche et de Sophie-Mairet à la Chaux-de-Fonds

Lors de sa séance du 15 mai 2019, le Conseil d'État a promulgué la nouvelle loi, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2019, ainsi que les décrets y relatifs.

Afin d'éviter un afflux massif de liquidités auprès du RHNe, il a été convenu de constituer le capital de dotation en 2019, mais de le libérer progressivement au cours des prochains exercices au gré des échéances des emprunts du RHNe. Un montant de CHF 79,5 millions a ainsi été libéré au cours de l'exercice 2019, portant le solde dû par l'État à CHF 152,5 millions. Un contrat de prêt, de ce montant et pour une durée de 7 ans (23.11.2019 au 21.12.2026), a ainsi été conclu entre RHNe et l'État qui remboursera le capital par versements successifs selon les mêmes échéances que le prêt conclu par RHNe auprès de l'institut FMS.

Le compte de résultats et le compte des investissements 2019 enregistrent ainsi plusieurs écritures en lien avec ce dossier :

- Prise de participations pour CHF 200 millions (dépense du compte des investissements du service financier).
- Octroi d'une aide à fonds perdus de CHF 32 millions (charge du compte de résultats du service de la santé publique).
- Réévaluation des bâtiments cédés gratuitement par RHNe pour CHF 27'729'494,80 à la valeur vénale selon 56 LFinEC (revenus du compte de résultats du service financier).
- Dépréciation, dans le cadre du bouclage des comptes, des participations RHNe pour CHF 3'707'000 (charge du compte de résultats du service financier) sur la base des derniers comptes connus de l'entité (comptes 2019).

Le bilan 2019 de l'État enregistre quant à lui les écritures suivantes :

- Participations RHNe réévaluées : CHF 196'293'000 (à l'actif).
- Bâtiments cédés par RHNe portés au bilan pour leur valeur vénale: CHF 27'729'494,80 (à l'actif).
- Prêt auprès du RHNe : CHF 152,5 millions (au passif)

*Modification méthodologique relative à l'évaluation de la provision « Magistrats »*

La provision pour les conseillers d'État en service avait précédemment été calculée au début de leur législature pour la totalité des années de législature. Avec cette nouvelle méthode, la provision est adaptée d'année en année conformément à la progression du droit à la rente. La part de la provision concernant les rentiers (anciens conseillers d'État) n'est pas touchée par ce changement. L'impact sur 2019 représente une diminution de la provision de CHF 3,6 millions.

*Amortissement H20*

La conséquence de la cession par l'État, à la Confédération de la H20, de par les engagements fermes pris par les deux parties a été comptabilisée dans les comptes 2019. Elle a impliqué l'amortissement non planifié des valeurs des immobilisations la constituant, soit une charge de CHF 38,3 millions imputée dans le groupe de nature comptables 33. Cette dernière a été partiellement compensée par le prélèvement d'un montant de CHF 29,6 millions (correspond à la valeur de réévaluations globalement à la hausse intervenue dans le cadre du passage au MCH2 des immobilisations H20) à la réserve spécifique pour le surplus d'amortissement du patrimoine administratif, soit une recette comptabilisée dans le groupe de natures 48. La conséquence nette de cette opération se traduit dès lors par un surplus de charge de CHF 8,7 millions.

### 2.5.7.6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

*Mesures adoptées par le Grand Conseil* Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'adoption du présent rapport nous constatons que la pandémie liée au virus COVID-19, risque de générer un impact financier majeur. Cependant il est impossible d'évaluer les incidences financières dans le présent rapport.